

SEANCE DU 18 JANVIER 2019

Le Conseil Municipal de Berneuil en Bray dûment convoqué le 11 janvier 2019 s'est réuni en séance ordinaire le vendredi 18 janvier 2019 à vingt heures trente sous la Présidence de Monsieur Jacky PETIT.

Ordre du jour :

- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département et de l'Agglo la demande de subvention suivante (opération pouvant être éventuellement proposée au budget 2019)
 - 1) Mise en place de la vidéo protection du bâtiment communal et du parking
- Ouverture des crédits d'investissement 2019
- Devis GRUEL (remplacement du matériel volé)
- Convention d'occupation temporaire du domaine privé
- Approbation du rapport de l'assainissement collectif et non-collectif 2017
- Questions diverses

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

PETIT Jacky

BARES Frédérique

VANDEBURIE Jean-Louis

LECNIK Gilles

LETELLIER Christine

PENEAU Sébastien

JULIEN Eddy

FORTUNA Marie-Christine

Absents excusés : Loïc BARBARAS donne son pouvoir à Jacky PETIT, Sébastien GRAS donne son pouvoir à Christine LETELLIER, Frédéric GRAIRE donne son pouvoir à Sébastien PENEAU

Absents : Amandine BENARD, Bruno NEBOUT

Absents excusés : Simon MULLER, Christophe GUEULLE

Secrétaire de séance : Eddy JULIEN

Le conseil municipal adopte le procès-verbal du 09 novembre 2018

Autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département et de l'Agglo la demande de subvention suivante (opérations pouvant être éventuellement proposée au BP2019)

- Mise en place de la vidéo-protection du bâtiment communal et du parking.
Devis de la Société PIC-MATIC d'un montant HT de 7 750,00 HT soit 9 300,00 € TTC
Reste à charge pour la commune après accord des subventions 1 937,50 € HT.

Délibération 2019/001

Demande de subvention au Conseil Départemental pour la mise en place de la vidéo-protection :

Après en avoir délibéré (6 voix pour, 2 voix contre (S. PENEAU, F. GRAIRE) 3 abstentions (F. BARES, C. LETELLIER, S. GRAS), le conseil municipal sollicite auprès du Conseil

Départemental, une subvention d'un montant de 50 % de la dépense HT pour le financement de la mise en place de la vidéo-protection du bâtiment communal et du parking, le montant prévisionnel des travaux s'élève à 7 750,00 € HT.

Délibération 2019/002

Demande de fonds de concours à la CAB pour la mise en place de la vidéo-protection :

Après en avoir délibéré (6 voix pour, 2 voix contre (S. PENEAU, F. GRAIRE) 3 abstentions (F. BARES, C. LETELLIER, S. GRAS), le conseil municipal sollicite auprès de la CAB, la prise en charge au titre du fonds de concours à hauteur de 25 % de la dépense HT pour le financement de la mise en place de la vidéo-protection du bâtiment communal et du parking, le montant prévisionnel des travaux s'élève à 7 750,00 € HT.

Délibération 2019/003

Devis GRUEL (remplacement du matériel volé)

Monsieur le Maire présente au conseil deux devis pour le remplacement du matériel volé lors du cambriolage du 04 décembre dernier, ainsi qu'un récapitulatif des dépenses occasionnées.

	Montant TTC du matériel dérobé	Remboursement SMACL
débroussailleuse	770,00 €	663,00 €
Souffleur	670,00 €	551,65 €
Tronçonneuse	349,00 €	314,10 €
Changement de serrure (facture payée le 18/12/2018)	650,57 €	620,57 €
TOTAL	2 439,57 €	2 149,32 €

	Devis matériel à batterie	Devis matériel thermique
débroussailleuse	449,10 €	780,00 €
souffleur	449,10 €	649,00 €
Tronçonneuse	413,10 €	349,00 €
Batterie	260,10 €	
Chargeur	152,10 €	
Batterie à dos	809,10 €	
TOTAL	2 532,60 €	1 778,00 €

Après avoir pris connaissance de deux devis présentés par Monsieur le Maire pour le remplacement du matériel volé, après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal accepte le devis des Etablissements GRUEL pour un montant HT de 2 110,50 € soit 2 532,60 € TTC (matériel à batterie).

Délibération 2019/004

Ouverture des crédits d'investissement 2019 :

Par anticipation au budget primitif 2019, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- L'ouverture des crédits en section dépenses d'investissement du compte 21578, chapitre 21, programme 195 intitulé « matériel de voirie » pour un montant global de 2 532.60 € (matériel avec batterie)
- S'engage à porter au budget 2019 les crédits nécessaires à cette opération (compte 21578, chapitre 21, programme 195).

Délibération 2019/005

Convention d'occupation temporaire du domaine privé :

Après avoir entendu l'exposé de M. Jean-Louis VANDEBURIE concernant une convention d'occupation temporaire du domaine privé entre la commune de Berneuil en Bray et M. et Mme DESSEZ domiciliés tous deux 14, grande rue de Vaux.

Après avoir pris connaissance de la convention, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention d'occupation temporaire du domaine privé entre la commune et M. et Mme DESSEZ
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette présente convention
- La convention sera annexée à cette présente délibération

Délibération 2019/006

Approbation du rapport de l'assainissement collectif et non collectif 2017 de la CAB :

Conformément aux dispositions des articles L 1411-3 et L 2224-5 du code général des collectivités, ainsi que du décret n° 95-635 du 06 mai 1995, les maires ou les présidents d'établissements publics de coopération intercommunale doivent communiquer à leur assemblée délibérante, qui en prend acte, les différents rapports sur l'assainissement dont ils ont confié la compétence à la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Les présents rapports 2017 concernent :

1. La compétence assainissement non collectif sur le périmètre des 53 communes de la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB),
2. La compétence assainissement collectif sur le périmètre des 53 communes de la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB),
3. La délégation de service public pour l'entretien et l'exploitation du service d'assainissement collectif ses 22 communes de la CAB, contrat qui a été conclu le 30 décembre 2010 pour une durée de 8 ans avec la SEAO.

Les deux premiers rapports exposent l'organisation du service, les indicateurs techniques, financiers et les performances du service d'assainissement collectif ou non collectif.

Le dernier rapport est produit par le délégataire chaque année et comprend notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

Ces trois rapports ont été présentés au conseil communautaire du 28 septembre 2018 et ont été examinés par la commission consultative des services publics locaux du 18 octobre 2018.

En conséquence il est proposé au conseil municipal de prendre acte de la présentation des différents rapports annuels sur l'assainissement pour l'année 2017.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les rapports présentés.

Questions diverses :

- cérémonie des vœux du 19 janvier 2019
- des travaux de peinture à la salle des fêtes ainsi que le plaquage de briques sur le mur de soutènement de la sente piétonne du cimetière sont réalisés actuellement par le chantier insertion bâtiment nature de l'agglomération du Beauvaisis, les fournitures sont à la charge de la commune.
- Une demande d'autorisation d'emplacement pour un camion de vente à pizza une fois par semaine a été reçue en mairie, le conseil émet un avis favorable à cette demande.

La séance est levée à 22h05.